

DEC220076DR12

Décision portant fin de fonction de M. Richard COMPANYY et nomination de Mme Ouardia-Sarah LENA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213808DAJ en date du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, directrice de l'unité MOY1200 ;

Vu la décision DEC181704DR12 en date du 4 juin 2018 nommant M. Richard COMPANYY, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} juin 2018 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 novembre 2021 ;

Considérant que Mme Sarah LENA a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS DR12 les 14-15/10/21, 15-16/11/21 et 02-03/12/21 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sarah LENA, Technicienne supérieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mme Sarah LENA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sarah LENA est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Richard COMPANYY au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2021

La directrice de l'unité et déléguée régionale du CNRS
Mme Aurélie PHILIPPE

